



Déclaration liminaire des représentants des personnels au conseil d'administration de l'ONF du 2 juillet 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier le projet de Contrat Etat ONF 2021-2025.

Ce projet se révèle flou, insuffisant, ambigu et incohérent sur de nombreux points. Il s'avère dangereux pour les personnels mais aussi pour les missions que l'ONF est en charge d'assurer. Il trahit les forestiers et les forestières comme les promesses gouvernementales de changement de modèle économique de l'ONF et de politique environnementale ambitieuse.

Au terme de nombreux mois d'attente, ce projet arbitré avec la maquette financière a été soumis aux organisations syndicales représentatives de l'ONF il y a à peine une semaine. Consultation de principe, puisque aucune proposition d'évolution n'a été considérée comme entendable ou recevable. Le projet de contrat, comme le plan stratégique qui l'accompagne, ont recueilli un vote contre unanime des représentants des personnels au CTC et au CSEC.

La réduction inacceptable des effectifs

Si un contrat se doit d'afficher des ambitions et des objectifs, il doit aussi prévoir des moyens en conséquence. La question de l'adéquation entre les missions et les moyens, qui aurait dû être cruciale pour rétablir la confiance des personnels envers la direction de l'ONF et les tutelles, est totalement éludée. Ce contrat étant dépourvu d'une logique objectifs/moyens, la capacité de l'ONF à rendre ses objectifs réalisables n'a pas été évaluée. Les objectifs se transforment donc en déclaration d'intentions.

Comment expliquer que l'Etat demande à l'ONF de réduire ses effectifs de 95 ETP par an sur 5 ans - près de 500 postes au total - alors que la charge de travail supplémentaire, liée à la gestion de la crise climatique et au plan de relance s'impose à l'ONF ? Pour mémoire, les derniers audits en matière de santé et sécurité au travail (en 2020) ont montré des surcharges de travail moyennes entre 130 et 150% du temps de travail normal. En l'absence de solutions de fond sur la question du modèle économique de l'ONF, on peut penser sur ce point-là au moins, comme dans le précédent contrat, l'ONF dépassera ses objectifs...

Détruire de l'emploi dans un secteur où les besoins sont énormes pour l'avenir et qui affronte quotidiennement les conséquences du réchauffement climatique, est-ce cela, le « monde d'après » ?

Des incohérences majeures au niveau de la maquette financière :

Ce contrat ne dote pas l'ONF du nouveau modèle économique pourtant indispensable à son avenir.

Comment expliquer que le texte affiche l'ambition d'assurer le désendettement de l'ONF, alors que la maquette financière indique que le « besoin de financement » (= recours à la dette) augmentera de 20% sur les 5 ans ?

Hormis une forte réévaluation de la MIG Biodiversité et quelques subventions exceptionnelles annoncées, aucun changement significatif : le financement par l'Etat des missions confiées à l'ONF reste très insuffisant au regard des défis et épreuves qui pèsent sur les forêts.

Les objectifs de recettes de bois en forêt domaniale font l'objet d'une projection à la hausse totalement irréaliste dans un contexte de dégradation des produits lié aux dépérissements et aléas climatiques croissants...

Le texte prévoit également une hausse des activités conventionnelles, alors que le Directeur Général annonce que la baisse des effectifs portera principalement sur les ouvriers forestiers, force de réalisation des travaux sylvicoles, et que le recours accru à la sous-traitance est rendu impossible par la limitation des charges externes. Un économiste trouverait-il ces prévisions crédibles ?

A une époque où les employeurs de salariés de droit privé bénéficient de 35 à 40 milliards d'Euros par an d'exonérations de cotisations sociales vieillesse, comment expliquer qu'un EPIC continue de payer le CAS pension à hauteur d'1/3 de la masse salariale de ses fonctionnaires, si ce n'est par une volonté politique de saborder un service public ?

Quelle hypocrisie également de la part d'un gouvernement qui après avoir attribué des dizaines de milliards d'euros à des industries souvent polluantes, a enjoint l'ONF à s'endetter de 100 M€ supplémentaires en 2021.

L'augmentation très importante de la contribution des collectivités ne peut que déstabiliser fortement la relation entre l'ONF et son principal partenaire, pour un montant total qui ne résout que très partiellement l'énorme besoin de financement de la gestion forestière.

Le plan de relance apporte des financements pour 2021-2022 pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, mais les conséquences de la crise sanitaire iront bien au-delà de 2022 et ce contrat sur 5 ans ne prévoit rien pour les financer, ni d'ailleurs pour anticiper et limiter ces effets de façon proactive.

Au final, il est probable que la « magie » des prévisions de cette maquette financière n'opère pas, et que la situation budgétaire de l'ONF se dégrade encore plus que prévu. Qu'a prévu le gouvernement dans cette hypothèse ?

Les objectifs techniques

- ✓ Mise à disposition en permanence d'un document de gestion pour toutes les forêts...
- ✓ Développement de la concertation des élus et des parties prenantes lors de l'établissement et de la mise en œuvre de l'aménagement des forêts domaniales...
- ✓ Développer pour tous les massifs des instances de discussion entre les acteurs de la forêt et du bois et la société civile...
- ✓ Suivi de l'adaptation des forêts au changement climatique...
- ✓ Développer les projets de compensation carbone...
- ✓ Reprise en régie directe des lots de chasse dans certains massifs domaniaux en fort déséquilibre sylvo-cynégétique...
- ✓ Développer un rôle majeur pour la compétitivité, l'excellence et la performance de la filière française...
- ✓ Connaissance et prévention des risques naturels reconnus en hausse...
- ✓ Développer réseau et objectifs de protection forte en matière de biodiversité...

N'en jetez plus! Si la plupart de ces objectifs sont pertinents, la somme de travail que leur atteinte exige est exorbitante au vu des moyens humains actuels et pire encore à venir.

Continue-t-on de penser en haut lieu que les personnels de l'ONF travaillent à temps partiel ?

Le flou sur le périmètre du contrat

La question de la filialisation des activités concurrentielles ne figure pas dans le projet de contrat. Si c'est effectivement une demande de l'Etat, elle doit figurer parmi les efforts demandés à l'ONF. Une évaluation de ses conséquences est indispensable.

Une ambiguïté est maintenue tout au long du document sur le fait que le contrat concerne l'Etablissement public ONF (EPIC), ou bien le groupe ONF comprenant l'EPIC et ses filiales actuelles et futures. Ce flou est inacceptable alors qu'il est question d'objectifs chiffrés en termes

d'effectifs ou de financement. Un exemple : le plafond d'effectif est calculé sur le périmètre actuel de l'EPIC. Si la filialisation a lieu, quel sera le périmètre de cet objectif ? EPIC + filiale ? Un emploi en plus dans la filiale aura-t-il pour conséquence un emploi en moins dans l'EPIC ?

L'Etat se désengage complètement : l'ONF est livré à lui-même

Dans le même temps, l'Etat demande à l'ONF : « *d'engager un développement des ressources supplémentaires à horizon 2025 en mettant en place une stratégie de valorisation des services environnementaux et climatiques rendus par les forêts publiques* ». Au-delà de la question de la capacité de l'ONF à mener une telle action, au vu des missions qu'il doit difficilement assurer : est-ce son rôle ? Cet enjeu n'est-il pas d'un autre niveau ? Si l'Etat n'a pas le courage de financer ces aménités, l'ONF doit-il perdre son âme et sa crédibilité dans des opérations de greenwashing bien éloignées des besoins de la forêt publique ?

Le rapport interministériel de 2019 évoquait un certain nombre de pistes afin de faire évoluer le modèle économique de l'ONF. Le rapport de la députée Anne-Laure Cattelot en 2020 a également apporté plusieurs alternatives à l'Etat pour prendre des décisions structurantes. Qu'en est-il des suites données à ces propositions ? L'ONF doit-il se substituer au politique pour créer les conditions de sa propre survie ?

Quel débat sur l'avenir de l'ONF ?

Lors du derniers CA, en mars, les administrateurs ont été invités à faire part de leurs observations et remarques sur le projet qui leur était soumis, même en absence de maquette financière. Nombreux sont ceux autour de cette table qui ont fait parvenir des propositions et des remarques. Rien n'a par la suite été modifié dans le projet, même pas les fautes de syntaxe et les tournures de phrases ambiguës. Nous avons aujourd'hui la preuve que l'Etat refuse tout débat sur la forêt publique française et l'avenir de son gestionnaire.

La fin de l'ONF et de la forêt publique française programmées

Le document tel qu'il est proposé aujourd'hui ne répond pas du tout au besoin d'évolution du modèle économique nécessaire pour garantir l'avenir de l'établissement et celui de la forêt publique française. Les zones de flou sont trop nombreuses sur des sujets trop importants et la maquette financière n'est pas viable.

Ce contrat ne peut que susciter de profondes inquiétudes, voire de la défiance, en particulier de la part des communes forestières et des personnels de l'ONF, mais aussi de toutes les parties prenantes.

En effet, derrière cette absence de prise de responsabilité clairement assumée par l'état, c'est la mort de l'ONF, principal outil de la politique forestière publique qui se profile. Ce scénario est d'autant plus inconcevable au vu de l'urgence forestière ! La forêt est en première ligne des conséquences du réchauffement climatique, et au carrefour de besoins fondamentaux de la société : économiques, sociaux et environnementaux...

Ce alors que, le Conseil d'Etat, la plus haute juridiction administrative du pays vient de juger que le gouvernement ne fait pas assez pour enrayer le dérèglement climatique, et s'éloigne de ses engagements pris en la matière.

Ce projet de contrat ne porte aucune ambition, ni pour la forêt ni pour son service public et ses personnels. Comme le précédent, il est irréaliste sur le plan économique et délétère pour les forestiers. Nous demandons donc l'ouverture en urgence d'un véritable débat national autour de ces questions, et donc le retrait des points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour de notre réunion.